

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°12-2021
Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Exonération partielle des frais spécifiques d'une fratrie pour l'année universitaire 2019/2020

EXPOSE DES MOTIFS :

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor. En séance du 5 mars 2020, il a validé la demande de remise de 10% de frais spécifiques pour une fratrie inscrite en Bachelor Affaires Internationales pendant la durée de la scolarité où les enfants sont présents ensemble et à compter de l'année universitaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont donné leur accord pour l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour X. (BAI 2A) et Y. (BAI 3A) au titre de l'année universitaire 2020/2021, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération partielle des frais spécifiques de la fratrie citée ci-dessus pour l'année universitaire 2019/2020.

Résultat du vote :

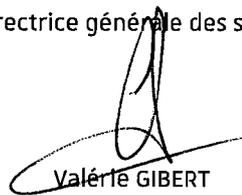
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT